

Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux



Coordination de la rédaction :

Barbara Ducreux (Institut de l'Élevage)

Mise en page :

Florence Benoit (Institut de l'Élevage)

Crédits photos :

Magali Allard, André Collobert, Benoit Esmengiaud, Damien Hardy, Jean-Michel Jolly, Rémi Lafont, Mario Massucci, Alexandra Poilblanc, Bruno Thirion

Édité par :

Institut de l'Élevage
149, rue de Bercy
75595 Paris cedex 12
www.idele.fr
Tél. 01 40 04 51 50
Fax. 01 40 04 53 00

Dépôt légal :

1^e trimestre 2018
© Tous droits réservés
à l'Institut de l'Élevage
Mars 2018
Réf. 00 18 400 001
ISBN 978-2-36343-929-1

Prix :

20 euros TTC

Imprimé par :

Imprimerie Centrale de Lens
Parc d'Activités « Les Oiseaux »
Rue des Colibris - BP 78
62302 Lens cedex

Ce document a été rédigé par l'Institut de l'Élevage et les référents de son réseau chiens de protection :

Magali ALLARD
Rémi BAHADUR
Vincent DUCOMET
Jean-Michel JOLLY
Yves LACHENAL
Bruno THIRION
Barbara DUCREUX, animatrice du réseau

Avec l'avis et la contribution de Florence CAMPIN et Axelle EVRARD (DDT 04 - Direction Départementale des Territoires 04), Xavier COSTES (Pastorale Pyrénéenne), Dominique GENTIER (DREAL AURA - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes), Nicolas GILLODES (DREAL Occitanie), Véronique GUILLON (DREAL AURA - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Auvergne-Rhône-Alpes), Cendrine LAPLANCHE (DDT 73), Véronique LUDDENI (SNVEL - Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral), Mario MASSUCCI (SCC - Société Centrale Canine) et Jérôme PATROUILLER (DDT 38).

Les photos illustrant ce guide ont été fournies par Magali ALLARD, André COLLOBERT, Benoit ESMENGIAUD, Damien HARDY, Jean-Michel JOLLY, Rémi LAFONT, Mario MASSUCCI, Alexandra POILBLANC et Bruno THIRION.

Certaines parties sont issues du « Guide pratique Les chiens de protection des troupeaux », rédigé par Joël PITT (LEGTA de St-Chély d'Apcher - 48) et Marie-Catherine LECLERC (Institut de l'Élevage) en 1999.

Le réseau technique national sur les chiens de protection des troupeaux, en quelques mots

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Compte tenu des besoins croissants des éleveurs et bergers et fort de son expérience dans l'animation du réseau des formateurs chiens de conduite, l'Institut de l'Élevage, à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et suite aux échanges du groupe national de travail sur les chiens de protection, a mis en place un réseau de référence technique afin de permettre un transfert des savoirs et des savoir-faire en matière d'utilisation de chiens de protection. La diffusion des connaissances passe notamment par de la formation collective mais également par de l'appui individuel, réalisé à la demande de l'éleveur sur son exploitation.





	Introduction	4
	Généralités sur le chien de protection	6
	Choisir son chien de protection en 6 questions	14
	Comment préparer l'arrivée d'un chien de protection ?	22
	Les premiers mois du chiot	26
	Réponses aux questions les plus fréquentes	40
	Prendre soin de son chien de protection	46
	Conclusion	52
	Pour aller plus loin...	53



Le chien de protection est un canidé (espèce des canis) comme les autres races de chiens, le loup ou encore le chacal : c'est donc un animal sociable qui vit en meute. Il possède un certain nombre d'instincts (comportements innés) comme l'instinct de chasse, pour se nourrir et assurer sa survie, l'instinct de reproduction pour perpétuer son espèce, et l'instinct de protection de son territoire, où vit sa meute. Un chien de protection ne naît pas avec l'instinct de protéger un troupeau (les prédateurs ne protègent pas de manière naturelle leurs proies). Par contre, par rapport à d'autres races canines, les races de protection ont des atouts comportementaux qui leur permettent de se faire accepter plus facilement par les herbivores. Nous pouvons citer la certaine nonchalance dans leurs déplacements alors que d'autres types de chiens – de conduite par exemple – vont être beaucoup plus actifs et avoir une allure plus prédatrice. Mais, cette caractéristique ne suffit pas : c'est bien l'environnement dans lequel va évoluer le chiot qui va déterminer sa capacité à devenir un chien de protection de troupeau. Étant un être sociable, il est capable de s'attacher à n'importe quelle autre espèce, si cette mise en contact est faite au bon moment et si toutes les conditions sont réunies. L'éleveur a donc un rôle primordial dans la réussite de son futur chien de protection.

Tous les chiens ont naturellement un comportement de protection de territoire qu'ils expriment de la manière suivante :

- ✓ ils marquent leur territoire en urinant ;
- ✓ ils aboient dès qu'ils reçoivent un stimulus (sonore, olfactif ou visuel) : c'est l'alerte. Plus un chien est vigilant, plus il a une bonne alerte ;
- ✓ ils s'interposent entre le stimulus et leur territoire : c'est la dissuasion ;
- ✓ ils affrontent le prédateur si ce dernier ignore les codes précédents et continue sur sa lancée : c'est l'action.

Grâce aux conditions environnementales qui lui sont imposées dès son plus jeune âge, le chien de protection va déclencher ce même comportement vis-à-vis de son territoire mais également vis-à-vis du troupeau, où que ce dernier soit.

À titre d'exemple, si votre troupeau s'échappe chez le voisin, votre chien va empêcher le voisin (qui est pourtant chez lui) d'intervenir alors qu'il ne sera pas sur son territoire. Il va déclencher son comportement de protection par rapport à son troupeau.

Le chien de protection doit réagir et prendre des initiatives dès lors que le troupeau est dérangé : son repère principal est donc la sérénité du troupeau.

Si la valeur génétique du chien constitue une condition incontournable, l'expression du caractère et des aptitudes naturelles est aussi conditionnée par le travail d'éducation du chien par l'éleveur. Il va nécessiter de votre part une attention et un investissement quotidiens et sans faille. En l'absence d'une disponibilité suffisante et de la volonté de tout mettre en œuvre pour parvenir à obtenir un chien de protection efficace, le chien se détournera très vite du comportement attendu. Un bon maître peut combler les lacunes d'un chien moyen. En revanche, même en ayant un très bon chien, un maître peu disponible ou peu attentif ne parviendra à aucun résultat probant. Alors, soyez et restez motivé par l'éducation de votre chien de protection jusqu'à ce que celui-ci vous donne satisfaction.

Gardez aussi en mémoire qu'un chien de protection des troupeaux n'est ni un chien de conduite qui pourrait rassembler et conduire les animaux, ni un chien de « garde » qui pourrait empêcher que le troupeau ne franchisse les clôtures, ni un chien d'attaque, ni un chien de compagnie vivant avec la famille.

Ce guide vise à vous donner toutes les règles d'or à respecter pour que votre chien exprime au mieux ses capacités et devienne réellement un partenaire de travail, efficace, facile d'utilisation et en qui vous avez confiance.



SOMMAIRE PARTIE 1

GÉNÉRALITÉS SUR LE CHIEN DE PROTECTION

- QUE DEMANDE-T-ON À UN CHIEN DE PROTECTION ? /7
 - D'ÊTRE DISSUASIF /7
 - D'INSPIRER LA CONFIANCE AU TROUPEAU /7
 - DE NE PAS ÊTRE AGRESSIF ENVERS L'HOMME /8
- COMPORTEMENTS ATTENDUS D'UN CHIEN DE PROTECTION /10
 - LE RESPECT DU TROUPEAU : IMPRÉGNATION PUIS ÉDUCATION /10
 - L'ATTACHEMENT AU TROUPEAU : IMPRÉGNATION PUIS FIXATION PAR L'ÉDUCATION /10
 - LE RESPECT DE L'HOMME : SOCIALISATION PUIS ÉDUCATION /11
- DIFFÉRENCES ENTRE UN CHIEN DE PROTECTION ET UN CHIEN DE CONDUITE /12

Généralités sur le chien de protection



« Les chiens de protection sont parmi les plus anciens et les plus nombreux des chiens de travail » mais « comment un carnivore peut-il devenir le protecteur d'un troupeau d'herbivores, ses proies de prédilection ? » (RL Coppinger¹ in « Dogs » crosskeys select ltd). La réponse à cette question permet de savoir ce qui différencie les chiens de protection des autres chiens et donc de maîtriser leur production et leur efficacité.

Que demande-t-on à un chien de protection ?

D'être dissuasif

Un chien de protection a pour seule fonction de dissuader les intrus, les animaux sauvages, les chiens errants ou encore les humains de déranger les animaux du troupeau. Il doit avoir une certaine qualité de présence, une grande détermination mais ne pas chercher systématiquement à en découdre. Il doit aussi avoir une vigilance sans faille et une fiabilité totale : c'est le troupeau qu'il protège, pas la bergerie, ni une chienne en chaleur.

D'inspirer la confiance au troupeau

Le chien de protection vit 24h sur 24 avec les animaux. Il doit être de nature calme et paisible pour ne pas les déranger. Il doit même leur donner continuellement des gages de confiance pour qu'elles se sentent pleinement en sécurité en sa compagnie : on les appelle les signaux d'apaisement (se déplacer lentement, détourner le regard, baisser la tête...).

¹ Raymond et Lorna Coppinger, éthologues américains, ont placé et étudié plus de 1400 chiens de protection pour des éleveurs ovins aux États-Unis et au Canada entre 1975 et 1990.

De ne pas être agressif envers l'homme

Le chien de protection va être amené, dans le cadre de sa mission de protection, à rester seul avec le troupeau, dans un environnement où des activités humaines (agricoles, touristiques...) peuvent être importantes. Il ne doit manifester aucun comportement agressif envers des humains qui ne dérangent pas le troupeau. En aboyant et en s'interposant, un chien de protection avertit la personne qu'elle dérange le troupeau (la distance de sécurité est variable entre les chiens). Si la personne ignore les avertissements du chien et continue sur sa lancée, le chien de protection pourra aller au contact, comme on lui demande de le faire face à des prédateurs. On comprend là toute l'importance de bien informer les citoyens sur le rôle et le comportement des chiens de protection et l'attitude à adopter face à eux.

Toute la difficulté est que le chien de protection évolue, dans la majorité des situations, seul, c'est-à-dire sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important.



Les signaux d'apaisement

Dans une meute de chiens, la survie passe par une communication optimale, une volonté claire d'éviter les conflits afin d'obtenir une relative harmonie entre tous. Vivre en paix assure la cohésion d'un groupe, alors qu'au contraire les conflits sont dangereux, car ils risquent d'occasionner de sévères blessures. Pire encore, les bagarres menacent la vie de toute une communauté canine et l'amènent à l'extinction. Ainsi, pour apaiser une situation tendue, exprimer leurs intentions pacifiques ou pour faire comprendre à l'autre individu en présence qu'ils sont dans un état émotionnel inconfortable, les chiens utilisent des signaux d'apaisement, c'est-à-dire des postures, regards, mimiques ou encore mouvements particuliers. Il s'agit d'un langage corporel universel compris et utilisé par tous les canidés. Les chiens émettent ces mêmes signaux envers les humains, alors que nous sommes d'une espèce différente de la leur. Et, lorsque nous ne les percevons pas, lorsque nous nous trompons dans leur interprétation, ou pire, si nous punissons le chien de les avoir émis, nous pouvons commettre de gros dommages. Certains chiens vont arrêter d'émettre ces avertissements puisque personne ne les comprend, quand d'autres peuvent devenir nerveux, angoissés, voire agressifs. Par exemple, un chien qui a donné plusieurs signes de peur et que l'on pousse tout de même dans ses derniers retranchements, sans respecter son stress, peut adopter un comportement agressif parce qu'il se sent acculé.

Les 4 signaux d'apaisement les plus utilisés chez le chien :

- Le chien se lèche les babines ou la truffe
- Le chien détourne la tête, le regard ou le corps tout entier
- Le chien s'immobilise
- Le chien se couche sur le dos et présente son ventre, pattes en l'air, signe d'apaisement ultime car le chien adopte une posture de soumission.

Il faut savoir qu'il n'y a pas de gradation d'une attitude à l'autre et c'est en multipliant ces attitudes que le chien renforce son message.



Comportements attendus d'un chien de protection

Le chien a naturellement un comportement de protection de son territoire. Pour qu'il y ait ce transfert de protection de territoire vers la protection du troupeau (quelle que soit l'espèce), il va falloir qu'il développe 3 comportements :

- ✓ le respect du troupeau (imprégnation puis éducation),
- ✓ l'attachement au troupeau (imprégnation puis fixation par l'éducation),
- ✓ le respect de l'homme (socialisation puis éducation).

Le respect du troupeau : imprégnation puis éducation

Le chien de protection ne doit en aucun cas et dans aucune circonstance présenter un comportement de prédation envers les herbivores. C'est l'imprégnation du départ (entre 0 et 16 semaines) qui va définitivement doter les animaux du troupeau du statut de congénères et non plus de proies, aux yeux du chien de protection.

Le chien de protection ne doit pas non plus gêner ou interrompre leur activité (de repos, d'alimentation...) : au cours de son éducation, on lui interdira donc toute forme de jeux brutaux (poursuites, mordillement...).

Habituellement, les principaux centres d'intérêt d'un chien sont de se nourrir, de chasser, de se reproduire et d'assurer sa sécurité. Pour le chien de protection, il faut faire en sorte que sa sécurité (et donc celle du troupeau) passe avant tout le reste. L'éleveur doit donc le nourrir assidûment et correctement, encadrer les comportements de reproduction ou les supprimer (stérilisation) et inhiber toute tentative de chasse. C'est une question d'éducation mais aussi de génétique : toutes les races traditionnelles de chiens de protection ont en commun une très faible activité de prédation. Dans la sélection de bonnes lignées, on aura une grande attention à choisir celles qui présentent le moins d'aptitude à la chasse ; en particulier, les chiens de protection ne doivent pas partir à la chasse du prédateur.

L'attachement au troupeau : imprégnation puis fixation par l'éducation

L'attachement est le lien affectif entre le chien de protection et les animaux du troupeau. Il est le fruit de l'imprégnation des premières semaines qui donne l'envie au chien de rester au troupeau, puis de la fixation, qui, au cours de l'éducation, consiste à le dissuader de quitter le troupeau, même s'il en a un peu envie.

Pour développer cet attachement, le chien doit être mis au contact des animaux qu'il aura à protéger très précocement et vivre ensuite en permanence (365 jours par an, 24 heures/24) avec eux (sauf cas particuliers : par exemple, chaleur chez la chienne, maladie...).

Durant son développement précoce, le chiot traverse une période dite « sensible » durant laquelle il imprime dans son esprit les caractéristiques des êtres qui l'entourent : ses congénères (socialisation intra-spécifique) et les individus d'une espèce différente (socialisation interspécifique). Cette empreinte est profonde et définitive. Elle intervient précisément entre 0 et 5 semaines pour la socialisation intra-spécifique et entre 5 à 12-16 semaines pour la socialisation interspécifique. Ayant vécu dans le troupeau durant cette période sensible, le chien de protection le considère comme son groupe social et il le défendra toute sa vie comme tel. C'est pourquoi il est important que vous évitiez de concurrencer les animaux du troupeau durant cette phase d'attachement, tout en vous manifestant comme autorité supérieure vis-à-vis de tout le groupe social y compris du chien.

Compte tenu des conditions dans lesquelles le chien travaille (espace partagé), il va falloir que l'attachement du chien au troupeau soit fort pour éviter qu'il ne s'en éloigne trop. On peut donc dire que l'attachement est la « pédale de frein » de l'action du chien de protection.

Le respect de l'homme : socialisation puis éducation

Compte tenu du fait que le chien de protection travaille généralement dans un espace partagé avec d'autres usagers (éleveurs, promeneurs, visiteurs...), il est important qu'il ne montre pas d'agressivité envers l'homme, si ce dernier ne menace pas son intégrité ou celle du troupeau.

Dès son plus jeune âge et avant ses 3 mois, le chiot doit donc être socialisé dans l'objectif qu'adulte, il accepte d'être touché par un humain (hors troupeau bien sûr), signe qu'il le respecte et n'en a pas peur. De plus, il doit également avoir compris que vous êtes son maître/référent et il doit se soumettre à votre autorité (hiérarchie) : vous devez être capable de le manipuler (lui toucher le ventre, les oreilles, la bouche...) quand vous le souhaitez.

Il reste à trouver l'équilibre subtil entre une sociabilité excessive, qui ferait alors que votre chien peut suivre et partir avec toute personne qui se montre attractive, et une sociabilité insuffisante, qui ferait que votre chien quitte le troupeau au pâturage et fuit dès qu'une personne approche.



Différences entre un chien de protection et un chien de conduite

Il existe 3 grandes différences entre le chien de protection et le chien de conduite.



Différences physiques

Les **chiens de protection** sont de type molossoïde, c'est-à-dire de grande taille et de forte corpulence : plus de 70 cm au garrot en général pour les chiens de protection contre 45 à 65 cm au garrot pour les **chiens de conduite**.

La plupart du temps, les **chiens de protection** sont de couleur claire (allant du blanc, jaune, beige, au gris clair ou foncé...) et les **chiens de conduite** de couleur plus foncée (dominance de noir).

Différences comportementales

Le **chien de conduite** a un instinct de chasse qui a été canalisé par de l'éducation et du dressage. Il a l'aptitude d'encercler les animaux, de les regrouper pour les ramener vers son maître qui est son leader.

L'instinct de chasse du **chien de protection** est inhibé par rapport à l'espèce protégée. L'instinct de protection de son territoire est mis au service du troupeau. Le chien de protection donne l'alerte (en cas de bruit, d'odeur, de mouvements inquiétants,...), aboie et s'interpose entre le danger et le troupeau. Certains individus vont au contact de l'agresseur potentiel de leur troupeau (d'où l'intérêt de travailler sur des lignées et des individus capables de discernement).

Différences relationnelles

Le **chien de conduite** doit montrer un attachement important à son maître, il sera dépendant de lui pour sa nourriture, pour son travail et pour ses moments de liberté (un chien de conduite qui n'est pas au travail ne doit pas divaguer).

Le **chien de protection** est socialisé par rapport à l'humain et hiérarchisé par rapport à son maître ; il travaille seul.

SOMMAIRE PARTIE 2

CHOISIR SON CHIEN DE PROTECTION EN 6 QUESTIONS

- QUESTION 1 : À QUELLE PÉRIODE LE PRENDRE ? /15
 - QUAND VOUS ÊTES DISPONIBLE POUR VOUS EN OCCUPER /15
 - QUAND VOUS POUVEZ DISPOSER D'UN LOT D'ANIMAUX EN BERGERIE /15
- QUESTION 2 : QUELLE RACE ET QUELLE LIGNÉE ? /15
- QUESTION 3 : QUEL ÉLEVAGE ? /17
- QUESTION 4 : MÂLE OU FEMELLE ? /18
- QUESTION 5 : QUEL CHIOT DANS LA PORTÉE ? /18
- QUESTION 6 : À QUEL ÂGE ? /19

Choisir son chien de protection en 6 questions



Investir dans un chiot ayant des origines reconnues est une condition *sine qua non* pour espérer avoir un chien de protection efficace.

Question 1 : à quelle période le prendre ?

Quand vous êtes disponible pour vous en occuper

La mise en place d'un chien de protection demande un peu de disponibilité. En effet, le chiot peut montrer de mauvais comportements tels que la poursuite des animaux, le mordillement d'oreilles... Si dès leur apparition, vous intervenez pour décourager ces comportements, ils disparaîtront. Cela doit être fait sans délai et aussi souvent que nécessaire.

Quand vous pouvez disposer d'un lot d'animaux en bergerie

Il est préconisé d'introduire le chiot dans un lot d'animaux en bergerie. En effet, en extérieur, le chiot risque sinon de rester souvent à l'écart. Prévoyez un lot d'animaux pas forcément important mais d'une dizaine d'individus au minimum ; les animaux qui conviennent le mieux sont des agnelles ou chevrettes de renouvellement, de plus de 3 mois, ou des brebis à l'entretien.

Prendre un chiot issu d'une mise-bas d'automne est souvent approprié puisqu'il aura ainsi tout l'hiver pour se familiariser avec votre troupeau.

Mais c'est à vous de choisir le moment où toutes ces conditions sont réunies, par rapport à votre système d'élevage.

Question 2 : quelle race et quelle lignée ?

Les races de chiens de protection ont des atouts comportementaux et morphologiques pour exercer leur rôle.

- ✓ Ils ont une robe de couleur claire (gris ardoise, blanche ou jaune pâle) dont les poils longs rappellent grossièrement l'aspect de la laine de moutons ;
- ✓ Ils sont de grande taille (plus de 60 cm au garrot) ;
- ✓ Ils ont une tête de type molossoïde, aux angles arrondis, et au museau large et non pointu ;
- ✓ Ils ont de petites oreilles triangulaires aux extrémités arrondies tombant à plat contre la tête ;
- ✓ Ils se déplacent calmement au milieu d'un troupeau, tête et queue basses.

Ces caractéristiques physiques font que les animaux ne perçoivent pas les chiens comme des prédateurs et les assimilent à des congénères. Les chiens sont alors vite acceptés par le troupeau et peuvent plus facilement l'intégrer.

En Europe, on recense environ 24 races différentes de chiens de protection des troupeaux, reconnues par la Fédération Cynotechnique Internationale. Nous pouvons citer le chien Montagne des Pyrénées en France, le chien italien Berger de Maremme et Abruzzes, le chien turc Kangal (ou Berger d'Anatolie), le chien portugais de Serra de Estrela, les chiens hongrois Komondor et Kuvasz, le chien de berger Yougoslave de Sarplaninac, le Mâtin espagnol et le Mâtin des Pyrénées....



Montagne des Pyrénées



Berger de
Mareme et
Abruzzes



Kangal

Il est difficile de comparer les races entre elles car il faudrait pouvoir séparer l'effet de la génétique de celui des conditions d'élevage. D'après les observations de Coppinger, il n'y a pas de race meilleure qu'une autre parmi celles citées ci-dessus. Par contre, il est capital de ne faire reproduire ensemble que de bons chiens (c'est-à-dire montrant un respect et un attachement au troupeau et un respect de l'homme), efficaces et n'ayant pas posé de problèmes lors de leur mise en place : c'est ce qu'on appelle de bonnes lignées.

Les croisements inter-races peuvent donner de bons résultats mais ne permettent pas de faire progresser la génétique et sont donc à éviter. Pour qu'une lignée soit éprouvée, elle doit travailler dans des conditions réelles :

- ✓ on évitera donc les races et les lignées qui ne sont pas utilisées dans ces conditions ;
- ✓ on évitera également le piège de l'exotisme, c'est-à-dire des races rares ou peu connues : pour avoir du choix, il faut un réservoir important de chiens au travail connus et visibles.

En résumé, le choix de la lignée ne doit ni se faire au hasard ni au plus pratique ni même au plus urgent (le chiot de la chienne du voisin...). Quelle que soit la race, prenez un chiot issu de parents connus et reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux. Demandez au(x) maître(s) ce que les chiens savent faire et ne vous contentez pas de savoir qu'ils leur donnent entière satisfaction. Les attentes de ces éleveurs peuvent être complètement différentes des vôtres. Exigez de voir les parents au travail (leur comportement en bergerie et leur efficacité sur le terrain). Cet « exercice » sera une très bonne occasion de discuter des difficultés rencontrées par l'éleveur lors de l'introduction de son (ses) chiot(s) et d'échanger des astuces.

Question 3 : quel élevage ?

Élever une portée de chiens de protection est une responsabilité. La qualité de ce qui est fait durant les deux premiers mois conditionne déjà la réussite de la suite, tout va très vite à cet âge.

Tout d'abord, il est primordial que la portée soit née en bergerie pour que les chiots connaissent dès le plus jeune âge l'ambiance et les odeurs du troupeau. En effet, il faut savoir que dès sa 3^{ème} semaine (à l'ouverture des yeux), le chiot entre dans une période de socialisation. C'est une période très importante pendant laquelle il va apprendre les codes comportementaux



spécifiques à son espèce grâce à sa mère et à sa fratrie (inhibition de la morsure, respect de la hiérarchie, autonomie) mais aussi se familiariser avec d'autres espèces que la sienne (Hommes, moutons...). Il est donc très important qu'il soit en contact avec un maximum de stimuli durant cette période afin de pouvoir s'adapter et avoir des comportements normaux face à toutes les situations futures. Cette phase s'arrête aux alentours de 12 à 16 semaines pour laisser place à la période juvénile.

La phase de socialisation est composée de deux phases :

- ✓ **La phase d'attraction** : le chiot est attiré par tout ce qui bouge, qu'il s'agisse d'individus de son espèce ou non. Il va enregistrer dans sa mémoire des références de milieu de vie, d'environnement, de réponses adaptatives à différentes situations.
- ✓ **La phase d'aversion** (qui débute dès la 5^{ème} semaine) : le chiot va apprendre la peur, le recul et la fuite. Il a tendance à craindre les nouveautés.

La 6^{ème} semaine est très importante puisque c'est celle du commencement des relations avec les autres, de l'attachement social aux êtres humains et aux espèces différentes.

En connaissant les différentes étapes et âges clés du développement du chiot, il est facile d'appréhender l'importance de prendre des chiots nés en bergerie : ils auront ainsi été en contact avec des moutons au moment où ils sont le plus réceptifs (avant la 8^{ème} semaine, âge légal de session).

Par ailleurs, il ne faut surtout pas que les chiots aient l'habitude de divaguer à la recherche des poubelles, de charognes, d'autres chiens de ferme ou des humains car il sera très difficile voire impossible de leur faire perdre cette habitude.

Il est aussi important que la mère soit équilibrée : une chienne stressée transmet directement ce caractère à sa portée.

Enfin, l'éleveur doit trouver le juste milieu entre la familiarité excessive et la peur de l'homme qui peut s'ancrer durant la période sensible.

Choisir un élevage ne se fait donc pas au hasard et il est toujours préférable de se faire conseiller.

Question 4 : mâle ou femelle ?

Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes à la protection et la même facilité d'introduction dans le troupeau. Le choix du sexe n'est donc qu'une question de préférence. Toutefois, certains instincts fondamentaux, comme celui de la reproduction par exemple, peuvent prendre le pas à certains moments sur la protection du troupeau. Par exemple, malgré la qualité de son imprégnation, un mâle peut quitter le troupeau pour rejoindre une femelle en chaleur. Ou encore, une femelle suitée sera plus soucieuse de la sécurité de sa portée que de celle du troupeau ; de plus, quand une chienne est gestante, elle n'est pas disponible pour travailler en fin de gestation et en début d'allaitement.

Trouver des adaptations à ces problèmes complique la vie de l'éleveur mais en même temps, ne pas en tenir compte provoque des dysfonctionnements dans le travail des chiens et peut les rendre définitivement inopérants. Si vous n'avez pas le projet de faire reproduire votre/vos chiens, il est préférable de les castrer/stériliser. Cela ne diminue en rien leur efficacité, bien au contraire.

Question 5 : quel chiot dans la portée ?

Tout d'abord, il est primordial que l'état sanitaire de la portée tout entière soit irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Au premier coup d'œil, vous jugerez de l'état sanitaire des chiots : ils doivent avoir le poil brillant, les yeux expressifs (sans pus), la peau sans rougeur ni trace de piqûres de parasites, les oreilles propres (sans exsudat jaunâtre), les mâchoires sans débordements, l'ombilic sans trace de hernie, le ventre non ballonné (signe d'infection vermineuse), et, pour un mâle, 2 testicules palpables.



Choisir un chiot dans une portée est toujours embarrassant. Pourtant, du moment que le choix de la race, de la lignée et de l'élevage ont été bien raisonnés, tous les chiots devraient en principe convenir. Il faudra simplement éviter les extrêmes c'est-à-dire les chiots trop craintifs ou trop familiers. Si vous souhaitez faire de l'élevage ultérieurement, choisissez un chiot qui respecte le standard de la race et vérifiez qu'il n'est pas porteur d'une tare.

Certaines manipulations sont préconisées pour choisir un chiot dans une portée. Elles visent à provoquer chez eux des réactions plus ou moins vives, révélatrices potentielles du caractère futur du chien. Mais, c'est attribuer beaucoup d'importance à une réaction valable sur le moment. La personnalité d'un être vivant n'est pas figée, surtout quand cet individu est au début de son développement. Ces tests n'ayant jamais prouvé leur validité, on les laissera de côté sans remords.

Si aucun chiot dans la portée ne correspond à vos attentes, n'en prenez pas ! Votre chien va vous accompagner pendant une dizaine d'années, alors soyez exigeant !

Question 6 : à quel âge ?

L'âge minimum légal de cession d'un chiot (vente/don) est de 8 semaines. Jusqu'à cet âge, le chiot a besoin de sa mère pour acquérir les codes sociaux canins. En effet, la mère ne joue pas uniquement un rôle de nourricière, elle apprend également à ses chiots la communication intra-spécifique (c'est-à-dire le langage international de tous les chiens) et c'est la clé pour avoir plus tard des adultes équilibrés et bien éveillés psychologiquement. L'interaction avec ses frères et sœurs est tout aussi importante. Le meilleur âge pour adapter un chiot est entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle il s'adapte plus facilement à son nouvel environnement et se socialise à l'Homme.

Néanmoins, à partir de 8 semaines, il est indispensable de séparer le chiot de sa mère et de ses frères et sœurs et de le mettre seul dans un lot de brebis, sinon le temps passé à jouer sera autant de temps perdu pour l'imprégnation au troupeau. Cette mise à l'écart est difficile à réaliser chez le naisseur, s'il a 7 chiots, il lui sera impossible d'avoir 7 lots d'animaux différents : il est donc préférable que le chiot parte à 8 semaines dans son élevage d'adoption.

Le vendeur/cédant doit obligatoirement vous fournir :

- ✓ le certificat vétérinaire de bonne santé de l'animal ;
- ✓ le document de traçabilité qui indique si le chiot est pucé ou tatoué (tout chiot, qu'il soit donné ou vendu, doit obligatoirement être identifié) ;
- ✓ le carnet de santé et de vaccination du chien : choisissez un chien avec un bon état sanitaire et pour qui la primo-vaccination a été faite (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Leptospirose et Parainfluenza) ;
- ✓ une attestation de vente ;
- ✓ si le chiot est LOF, le certificat de naissance avec le numéro de LOF provisoire ou celui de dossier d'inscription de la portée à la Société Centrale Canine ;
- ✓ et éventuellement une fiche d'élevage avec le type de vermifuge et d'aliments utilisés.



La législation portant sur l'achat d'un chien

Une garantie sanitaire d'un mois est prévue ; ainsi, si le chiot vient à mourir dans le mois qui suit son arrivée chez vous, suite à une maladie contractée dans l'élevage de naissance, il pourra vous être remboursé ou remplacé.

Le prognathisme inférieur ou supérieur (mâchoires qui ne joignent pas) ou la monorchidie (absence d'un testicule) sont des tares qui peuvent justifier l'annulation de la vente ou l'échange du chien. Si le chien présente une de ses tares, quelle que soit sa race, sa confirmation ne sera pas possible, même s'il travaille.



Le LOF (Livre des Origines Françaises)

Seuls les chiens inscrits au LOF ont droit à l'appellation « chiens de race ». Ils ont un pedigree c'est-à-dire que leurs origines sont connues. Ainsi, si vous prenez un chiot issu de parents LOF, vous êtes sûr qu'il est de race pure et que ses parents satisfont les qualités du standard de la race. Par contre, un chiot ne sera inscrit au LOF qu'après passage devant un juge qui confirmera qu'il correspond bien au standard de la race : c'est la confirmation.

La durée de vie d'un chien de protection dépasse rarement 10 à 12 ans. De plus, du fait de leurs conditions particulières de travail, de nombreux chiens disparaissent plus précocement, suite à des accidents (contact avec une voiture, blessures diverses...) ou des empoisonnements. La perte d'un chien efficace est un moment difficile pour l'éleveur... et pour le troupeau. Pour anticiper cette situation, il est conseillé de penser à temps au renouvellement de votre chien.



SOMMAIRE PARTIE 3

COMMENT PRÉPARER L'ARRIVÉE D'UN CHIEN DE PROTECTION ?

- CHOISISSEZ-LUI UN NOM /23
- EXPLIQUEZ LE RÔLE D'UN CHIEN DE PROTECTION À VOTRE ENTOURAGE PROCHE /23
- PRÉVENEZ VOS VOISINS /23

Comment préparer l'arrivée d'un chien de protection ?



Choisissez-lui un nom

Le nom doit mettre le chien en valeur, être court (de 1 à 2 syllabes), facile à prononcer et ne doit pas ressembler phonétiquement à un ordre. Achetez un collier à votre chien, sur lequel sont mentionnées vos coordonnées.

Expliquez le rôle d'un chien de protection à votre entourage proche

Expliquez à toute la famille, et surtout aux enfants, que le chiot que vous allez accueillir est destiné au travail et que ce ne sera pas un chien de compagnie.

Prévenez vos voisins

Le chien de protection vit en permanence avec le troupeau et effectue son travail dans la majorité du temps sans contrôle humain. Ce comportement peut être assimilé à de la divagation, par le voisinage ou des promeneurs. Pour éviter les situations conflictuelles, il est fortement conseillé de prévenir vos voisins, agriculteurs et autres, de la présence et de la fonction de ce chien particulier : il ne vagabonde pas, il effectue le travail qui lui est confié, celui de surveiller le troupeau !

De plus, un propriétaire responsable doit être conscient que la présence, en totale autonomie d'un chien dans un pâturage, peut apeurer les utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, pêcheurs et chasseurs, touristes...). En effet, au passage de ces visiteurs, le chien va s'approcher et aboyer. La réaction du chien est d'autant plus vive que ces « intrus » s'approchent du troupeau ou qu'ils sont accompagnés de chiens.

Les avertissements du chien peuvent être mal interprétés et entraîner une conduite inappropriée. Pour signaler à la population locale et aux touristes le comportement à adopter en présence d'un troupeau accompagné de chiens de protection, des panneaux d'information adaptés au contexte de l'exploitation du propriétaire sont à sa disposition pour installation sur le terrain.

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION

Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de loups, chiens ou lynx, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.

There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators.

I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli attacchi dei predatori.



Contournez largement le troupeau et gardez vos distances.

En présence de chiens de protection : arrêtez-vous le temps qu'ils vous identifient, restez calme, ne les menacez pas, ne les caressez pas.

Hikers, please don't disturb the flocks. Stay calm and wait if you come across on of these dogs. Manteneite la distanza con il greggio. Restate calmi e passivi in presenza di cani da guardia.

Descendez de vélo et marchez à côté.

Please, walk your bike if you are riding one. Scendete da bicicletta e continuate a piedi.

Tenez votre chien en laisse.

Keep your dog on the leash. Teneite vostro cane al guinzaglio.

Ensemble, respectons le travail des bergers et la tranquillité des animaux.



TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION

Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de loups, chiens ou lynx, les éleveurs utilisent des chiens de protection.

Breeders use guarding dogs to protect livestock from predators.

Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas.

Move away from the livestock fence, do not step over.



Les chiens dissuadent tout intrus (animaux, promeneurs...) de pénétrer dans le parc en courant et en aboyant.

The dogs may bark and run to dissuade any intruder (animals, walkers...) from entering the pen.

Suivez calmement le chemin.

Follow quietly the path.

Ne menacez pas les chiens.

Do not threaten the dogs.

Ne les caressez pas.

Do not pet them.

Tenez votre chien en laisse.

Keep your dog on a leash.

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et la tranquillité des animaux.



Un panneau s'adressant spécifiquement aux cyclistes est également disponible.

VTTISTES ! FACE AUX CHIENS DE PROTECTION, ADOPTEZ QUELQUES RÉFLEXES !

ÉVITEZ TOUTE ATTITUDE QUE NOUS POURRIONS INTERPRÉTER COMME UNE MENACE OU UNE AGRESSION :
NOUS DONNER DES COUPS DE PIED ... NOUS JETER DE L'EAU DE VOS GOURDES...

NE TRAVERSEZ PAS LE TROUPEAU, CONTOURNEZ-LE.

VOUS ÊTES PLUSIEURS ? RESTEZ GROUPÉS !

NE TENTEZ PAS D'ACCELERER POUR NOUS « SEMER ». CONTINUEZ À ROULER TRANQUILLEMENT OU DESCENDEZ DE VÉLO ET Poussez-le !

SI NOUS VENONS VERS VOUS, RALENTISSEZ À NOTRE APPROCHE. MIEUX : DESCENDEZ DU VÉLO ET Poussez-le. ÉVITEZ LES GESTES BRUSQUES. VOUS POUVEZ NOUS PARLER DOUCEMENT, RESTER CALME ET PASSIF, DÉTOURNER LA TÊTE, BAILLER... ÇA NOUS RASSURE. ÉLOIGNEZ VOUS PROGRESSIVEMENT DU TROUPEAU.

Conception : Anna DUAME (DOT 04), Mathieu VINCENT (Cg 04), Philippe LECOUFFRE (ADT 04), Bernard NICOLAS (Scénario et Illustration)

Des dépliants, affiches, brochures... à destination du grand public sont régulièrement diffusés pour expliquer le rôle du chien de protection et indiquer la conduite à adopter en sa présence.

SOMMAIRE PARTIE 4

LES PREMIERS MOIS DU CHIOT

- TRANSPORT DU CHIOT JUSQU'À VOTRE FERME /27
- ARRIVÉE DU CHIOT SUR VOTRE EXPLOITATION /27
 - INTRODUCTION EN BERGERIE /27
 - ACCEPTATION ET ATTACHEMENT DU CHIOT AU TROUPEAU /28
 - RÉAGIR AU BON MOMENT ! /29
- SOCIALISATION ET ÉDUCATION DU CHIOT /30
 - SOCIALISATION À L'HOMME /30
 - ÉDUCATION À APPORTER AU CHIOT /31
 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU CHIOT : DIFFÉRENCES ENTRE LE CHIEN DE PROTECTION ET LE CHIEN DE CONDUITE /34
- À LA SORTIE DU TROUPEAU AU PÂTURAGE /36
 - PREMIÈRE SORTIE DU CHIEN AVEC LE TROUPEAU /36
 - APRÈS PLUSIEURS SEMAINES AU PÂTURAGE /36

Les premiers mois du chiot



Les premiers mois du chiot sont déterminants pour la réussite du travail qui lui sera ensuite demandé.

Transport du chiot jusqu'à votre ferme

Le sevrage est un moment de stress pour le chiot puisqu'il est séparé de sa mère, de sa fratrie et de son troupeau, avec qui il a passé 8 semaines.

Si vous lui laissez le choix, pour combler ce vide, le chiot ira en priorité vers un congénère, puis vers un humain (cela dépend de son niveau de socialisation) et enfin vers un troupeau. Pour éviter qu'il ne se fixe sur vous, il est donc important que le chiot soit placé dans une caisse de transport lors du trajet qui le sépare de son élevage de naissance à votre ferme.

Arrivée du chiot sur votre exploitation

Introduction en bergerie

L'introduction du chiot dans le troupeau doit être la plus rapide possible. Une phase de « transition » de quelques jours ou même de quelques heures chez vous, au milieu de votre famille, peut être très préjudiciable. Aussi, dès que vous avez acquis votre chiot et que vous êtes de retour sur votre exploitation, plongez-le dans l'univers de votre troupeau, **IMMÉDIATEMENT**.



En pratique, l'introduction du chiot dans le troupeau

Prévoir un lot d'animaux « accueillants », c'est-à-dire curieux, qui n'ont pas vécu de mauvaise expérience avec un chien. Les agnelles et chevrettes de renouvellement (minimum 15-20) sont appropriées. Important : il est fortement déconseillé d'introduire le chiot dans un lot de brebis avec de jeunes agneaux car elles pourraient se montrer agressives.

Aménager un refuge pour le chien, d'un mètre carré environ, à l'intérieur du parc où sont les animaux. Il peut être réalisé grâce à une claie renversée par exemple. Le chiot doit pouvoir entrer et sortir de son refuge quand il le veut, sans que les animaux n'y aient accès. Il doit y trouver nourriture et eau, sécurité, calme et repos (à cet âge les chiots ont encore besoin de beaucoup de sommeil).

Dès son arrivée sur votre exploitation, mettez votre chien dans son refuge. Il est conseillé de le laisser fermé pendant 2 jours afin qu'il s'approprie l'endroit et que les animaux viennent le sentir et l'identifier d'eux-mêmes, sans forcer la rencontre.

Ouvrez ensuite le refuge et laissez le chiot sortir de lui-même. Cette première approche se fera d'autant plus rapidement et naturellement que le chiot est né en bergerie et que le lot est accueillant.



Si votre élevage est conduit en plein air toute l'année, sans possibilité de faire un passage en bâtiment, la phase d'introduction du chiot dans le troupeau ne pourra se faire de manière efficace que si vous le mettez parmi un troupeau d'animaux contenu dans un parc clos, de dimension réduite. Ainsi, sans possibilité de s'isoler dans un coin du parc, le chiot sera en contact avec les animaux. De la même manière qu'en bergerie, cette phase doit être suffisamment longue.

Acceptation et attachement du chiot au troupeau

À son arrivée dans la bergerie, le chiot va aller, par curiosité et par jeu, au contact des animaux. Celles-ci risquent dans un premier temps de lui manifester une attitude d'hostilité en lui donnant des coups de tête. Cette réaction est tout à fait normale. Le chiot n'est pas en danger : il a d'ailleurs en permanence son refuge pour battre en retraite et retrouver du calme. Malgré tout, vous devez être vigilant et rester attentif au bon déroulement de cette phase de prise de contact. Il ne faut pas que les animaux, en voulant se « défendre », blessent le chiot. Un ou plusieurs animaux peuvent se montrer particulièrement agressifs envers le chiot qui peut alors hésiter à quitter son refuge. Dans ce cas, il est préférable de les isoler de manière à ce que le chiot puisse prendre confiance en lui et établir des relations avec le reste du troupeau. Ce(s) animal(s) agressif(s) pourra(ont) par la suite réintégrer le troupeau : le chiot ayant grossi, il lui sera aussi plus facile de se « défendre ».

La phase d'acceptation du chiot par le troupeau peut être d'une durée variable en fonction du caractère accueillant du troupeau et du caractère du chien : de quelques jours jusqu'à 2 à 3 semaines. Vous saurez que le chiot est « adopté » par le troupeau lorsqu'il circulera librement dans la bergerie sans effrayer les animaux. L'acceptation du chien par le troupeau et l'attachement du chiot sont acquis lorsque le chien lèche l'anus ou les naseaux de certains animaux dociles. Le fait que votre chiot dorme au milieu des animaux, et non plus dans sa niche, ou qu'il aboie en réponse à des bruits non familiers, sont également d'excellents signes.



Entre trois et cinq mois d'âge, les dents permanentes du chiot vont commencer à apparaître. Durant cette période, il va chercher à mordiller et à mâcher : fournissez-lui alors de gros os ou d'autres objets (vieille chaussure...) qu'il pourra mordre à loisir.

Réagir au bon moment !

Durant la phase d'introduction du chiot dans le troupeau, vous devez réagir à tout comportement néfaste du chiot et le corriger. Votre futur chien de protection n'est encore qu'un chiot qui a envie de jouer avec les animaux qu'il considère comme des congénères. Il va donc se comporter avec eux comme il le ferait avec d'autres chiots. Il va tout naturellement vouloir courir après, ce qui peut entraîner un mouvement de panique au sein du troupeau. De même, le chiot peut vouloir jouer avec les animaux en leur mordillant la queue ou les oreilles, parfois jusqu'au sang. Ces comportements de jeu sont inacceptables et le chiot doit le comprendre.



Quelques informations à connaître sur la sanction¹

- ✓ Elle doit être **simultanée à l'action c'est-à-dire que vous devez intervenir au moment précis où la faute est commise**. Le chien pensant par association d'idées, toute correction différée ne ferait que perturber le chiot qui ne comprendrait pas pourquoi vous le réprimandez : il est important qu'il associe la « correction » à l'action qu'il vient juste de faire. Une surveillance attentive et fréquente est donc nécessaire pour pouvoir intervenir à temps. Cette surveillance est d'autant plus facile à assurer que votre temps de présence auprès des animaux est important : c'est le cas durant la période hivernale en bergerie ;
- ✓ Elle doit être **systématique** : pour que le chien comprenne qu'une action est interdite, la même cause (mauvaise action) devra toujours produire les mêmes effets (sanction) ;
- ✓ Elle doit **toujours être suivie d'une récompense** : dire « oui » ou « c'est bien » au chien quand il cesse sa bêtise ;
- ✓ Elle doit être **brève et sans rancune** ;
- ✓ Elle doit être **adaptée au physique et au psychique du chien** : fonction de leur gabarit et de leur caractère (dominant ou soumis par exemple) ;
- ✓ Elle ne doit **pas dépendre de la « gravité » de la bêtise** : si vous laissez passer une petite bêtise au chiot (arracher un peu de laine à une brebis par exemple), elle risque de prendre de plus grosses proportions ensuite quand le chien sera plus grand et fort (arracher un bout de peau) ;
- ✓ Elle doit être **donnée sans énervement** ;
- ✓ Elle doit être **rare** : une sanction qui se répète trop souvent est une sanction qui n'a pas été comprise et qui ne sert donc plus à rien. Soit la sanction a été mal dosée : trop faible, elle n'est pas efficace et ne fait qu'endurcir le chien, trop forte, elle provoque du stress et bloque la compréhension ; soit elle n'a pas été administrée de manière logique et n'a pas permis au chien de faire la bonne association d'idées.

¹ Gérard Lalande et Sophie Colladant, Can-Ideé Éducation

Socialisation et éducation du chiot

Socialisation à l'Homme

La socialisation du chiot doit être initiée dès son plus jeune âge ; il s'agit de trouver le juste milieu pour que le chien respecte l'humain (pas d'agressivité injustifiée) mais reste quand même plus attaché au troupeau. Le naisseur doit donc manipuler les chiots, en prenant en compte le caractère de chacun.

Une fois que le chiot est arrivé sur votre exploitation, vous allez poursuivre cette socialisation : l'objectif est d'avoir un chien qui est content de vous voir mais qui préfère rester avec le troupeau plutôt que de vous suivre.

Ainsi, pour que le chiot s'attache aux animaux et non à vous au départ, limitez le plus possible vos contacts avec lui. Faites aussi en sorte que ce soit celui qui sera le maître du chien qui ait le plus de contacts avec le chiot et qui lui apporte sa nourriture. Dans un premier temps, une seule personne (le maître du chien) doit établir un lien solide avec le chien et c'est à cette personne de décider de l'instant et de la durée de ces contacts. Le chiot doit comprendre que vous êtes le seul à gérer ces instants privilégiés et qu'en conséquence vous êtes le maître !

Lors des premières semaines qui suivent le jour de l'introduction du chiot dans le troupeau, vous devez privilégier la relation chien/brebis. Ainsi, lorsque le chien cherche à entrer en contact avec vous, à jouer avec vous, ignorez-le en le repoussant vers les animaux du troupeau : il va vite comprendre qu'ils sont plus « accueillants » que vous.

Lorsqu'au bout de quelques semaines, vous estimerez que le chiot est bien intégré au troupeau et ne cherche pas par tous les moyens à le fuir (en vous suivant durant toute la durée de votre présence dans la bergerie), alors et seulement alors, vous pourrez commencer la phase de relation « maître/chien » pour créer des liens avec votre chien.

Il est aussi important que votre chien ait vu tous les éléments qu'il sera ensuite susceptible de rencontrer en situations de travail. Il faut donc qu'il côtoie d'autres chiens, d'autres êtres humains que son maître et notamment des enfants car si un chien de protection n'en a jamais vu, il n'est pas certain qu'il va les reconnaître comme étant de petits hommes (ils sont moins prévisibles que les adultes et ont un ton de voix différent).

Éducation à apporter au chiot

Même s'il travaille souvent seul, loin de l'exploitation, le chien de protection ne doit, en aucun cas, devenir un « animal sauvage », hors de contrôle de son maître. Avec patience et rigueur, il est possible et nécessaire d'inculquer à votre chien quelques ordres de base :

- ✓ la connaissance de son nom ;
- ✓ les notions de bien et de mal ;
- ✓ la marche en laisse et l'attache ;
- ✓ le rappel ;
- ✓ l'ordre de monter en voiture ;
- ✓ le retour dans le troupeau.

• La connaissance du nom du chien

Il est impératif que le chien (re)connaisse son nom. Le nom du chien n'est pas un ordre à proprement parler ; c'est un mot qui vise à attirer l'attention de votre chien sur vous et à faire en sorte qu'il soit attentif à ce que vous allez lui demander. À son arrivée dans le troupeau, répétez-lui souvent son nom pour qu'il l'enregistre rapidement. Le nom du chien doit toujours précéder l'ordre que vous allez lui donner.

• Les notions de bien et de mal

Apprenez à votre chien les notions de bien (confort) et de mal (inconfort). Quand votre chien fait bien, dites-lui « oui » ou « c'est bien ». Quand il fait mal, et pour tout ce qui est interdit, dites-lui « non ». Pour qu'un chien comprenne, il faut toujours lui apprendre chaque chose et son contraire. Par exemple, s'il mord les animaux du troupeau, dites « non » et dès qu'il arrête, dites « oui » ou « c'est bien ». Attention, ce qui est interdit aujourd'hui le sera aussi demain et vice-versa, soyez toujours cohérent !

• Le retour dans le troupeau

Cet apprentissage commence dès son arrivée à la bergerie. Dès que le chiot quitte les animaux, dites-lui « Nom de votre chien, troupeau » en l'encourageant à y aller. Dès qu'il y est, félicitez-le oralement avec un « oui » ou « c'est bien ». Au pâturage, si votre chien vient vous voir, dites-lui « nom de votre chien, troupeau » et quand il arrive vers les premiers animaux, n'oubliez pas de le féliciter.

• L'ordre de rappel

Vous devez être capable d'attraper votre chien quand il est dans le troupeau. L'acquisition des ordres de rappel et de retour dans le troupeau, ainsi que la qualité des relations entre l'éleveur et son chien se vérifient simplement. À votre arrivée dans la bergerie ou au pâturage, tout en vous approchant du troupeau, rappelez votre chien. Celui-ci doit sortir sans précipitation du troupeau pour ne pas effrayer les animaux, et se diriger vers vous. Lorsque le chien arrive à vos pieds, flattez-le en lui disant « Nom de votre chien, c'est bien ». Quelques secondes après ce bref échange affectif, de sa propre initiative ou en réponse à l'ordre de retour « troupeau » que vous lui aurez donné, le chien doit repartir en direction du troupeau, oreilles et queue basses. Son entrée dans le troupeau ne doit provoquer aucun mouvement important des animaux. Si l'exercice est concluant, c'est le signe que vous avez parfaitement réussi votre travail d'éducation de votre chien de protection !

• La marche en laisse et l'attache

Il est important que votre chien accepte de marcher en laisse. Cela peut vous être utile lorsque vous devez le tenir hors du troupeau, l'emmener chez le vétérinaire, déplacer votre troupeau (traversée de village...). Il faut lui apprendre à marcher correctement à vos pieds, votre chien ne doit pas vous tirer.



En pratique, apprendre la marche en laisse à mon chien

Prenez votre chien en laisse dans le troupeau pendant quelques minutes. Dès que le chien tire, maintenez la laisse ; une fois qu'il arrête de tirer, lâchez-la. Ainsi, le chien va ainsi apprendre à supporter à être en laisse. Répétez ceci pendant quelques jours.



Il est également important d'apprendre à votre chien à supporter l'attache.



En pratique, apprendre l'attache à mon chien

Attachez-le au milieu des animaux pour ne pas qu'il associe l'attache à une sanction. Au début, vous pouvez aussi lui donner à manger en même temps. Les premiers temps, attachez-le pendant une période courte (quelques minutes) et détachez-le dès qu'il est calme.

• Monter en voiture

Un chien doit savoir monter en voiture sans aucune appréhension. Certains éleveurs regrettent que leur chien ne le fasse pas. Cela leur serait pourtant très utile lorsqu'il faut le changer de parc, redescendre le chien à la bergerie (pour cause de maladie, gestation...) ou le conduire chez le vétérinaire. Aussi, pour éviter ce désagrément, habituez très tôt votre chiot à monter dans le coffre de la voiture.



En pratique, apprendre à mon chien à monter en voiture

Pour éviter toute difficulté, prenez votre chien en laisse avant d'arriver au véhicule, parlez-lui et caressez-le pour le rassurer. Tapez ensuite avec votre main à l'endroit où vous voulez qu'il monte et prononcez l'ordre associé ("monte" ou "en voiture"). Quand le chien est monté, n'oubliez pas de le féliciter avec un "c'est bien". Tout ceci se déroule bien sûr moteur arrêté pour ne pas ajouter de stress au chiot. Prenez le temps, les premières fois, de laisser votre chien dans la voiture à l'arrêt de manière à ce qu'il se rende compte qu'il n'y a pas de danger.

À l'intérieur de la voiture, il est conseillé de le placer dans une cage de transport où il pourra se reposer et ne pas gêner le conducteur. Il sera aussi mieux calé dans les virages, ce qui réduira son inconfort et donc son stress (petite astuce : n'hésitez pas donner à manger à votre chien dans la caisse de transport dans la voiture, il l'associera ainsi à quelque chose d'agréable).

Développement social du chiot : différence entre le chien de protection

AGE	STADE
0 à 2 semaines	État semi-végétatif
2 à 6 semaines	Apparition de la vue, de l'audition, le système nerveux est achevé. Socialisation INTRA-SPÉCIFIQUE -> fondamentale pour tous les chiots. À travers les jeux avec la mère et avec la fratrie, apprentissage des codes sociaux canins, notamment l'inhibition de la morsure (le chiot apprend à être un chien).
6 à 8 semaines	Phase d'investigation intense : découverte du monde. Socialisation INTER-SPÉCIFIQUE
8 à 16 semaines	Période sensible, caractère très marquant des premières expériences. Poursuite de la socialisation INTER-SPÉCIFIQUE

n et le chien de conduite

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Chiens de conduite

Chiens de protection

Osmose mère-chiots ; la mère est dans un environnement familier et sûr. Éviter les stress.

Naissance hors troupeau.
Tranquillité, sans aller jusqu'à l'isolement.

Naissance en bergerie : prévoir une protection pour éviter le piétinement.

Commencer à provoquer des situations diverses (visites, manipulations, changement de texture du sol, bruits divers...).

Premières rencontres avec les animaux du troupeau, peu ou pas de rapport avec l'homme.

Rencontre avec des humains de toutes sortes, manipulations, promenades, jeux...

Vit sa vie au milieu des animaux, apprend à interagir avec eux et ne craint pas l'homme (l'éleveur).

Découverte du monde sous un jour rassurant à travers le maître, qui succède à la mère.

Importance de tisser une très bonne relation maître-chien (dépendance et confiance).

Emmener le chiot partout avec vous (éducation ludique).

Le chien vit en chenil quand le maître n'est pas disponible (pas à proximité des animaux).

Le chiot, seul avec son nouveau lot d'animaux (accueillants !), approfondit son lien avec eux et se fait accepter (attachement ou fixation).

Le maître construit une relation saine avec le chiot. Les visites de personnes inconnues ne sont pas à craindre, au contraire, le chiot va s'habituer aux humains : par contre, ces personnes ne doivent pas chercher le contact mais laisser le chiot l'établir en restant neutres.

À la sortie du troupeau au pâturage

Si la période en bergerie s'est bien passée, votre chien de protection doit être très attaché au troupeau et doit obéir aux ordres que vous lui avez appris (en fonction de son âge). Vous pouvez alors aborder sereinement la sortie du troupeau.

Première sortie du chien avec le troupeau

La première sortie ne doit se faire que si vous jugez que le chiot a un développement morphologique suffisant pour lui permettre de suivre le troupeau. Souvent, il faut attendre qu'il ait environ 4 mois. Cette première sortie va vous permettre de vérifier l'attachement du chien aux animaux tout en le renforçant de par le petit stress qu'elle va engendrer chez le chiot.



En pratique, organiser la première sortie du chien avec le troupeau

Choisissez un parc de petite taille (par rapport au nombre d'animaux) et bien clôturé. En effet, excités par cette première sortie, les animaux risquent d'avoir envie de courir. Il est impératif d'empêcher le lot de « partir dans tous les sens » en réduisant l'espace, pour donner le temps au chiot de récupérer de ce petit stress, au sein du troupeau, et de rendre ainsi son attachement plus fort. Privilégiez également **un parc un peu éloigné de la bergerie**, pour ne pas laisser la possibilité au chien d'y retourner.

Procédez en deux temps pour plus de facilité : emmenez d'abord les animaux et ensuite le chiot. Il est effectivement préférable de ne pas laisser le chiot suivre les animaux depuis la bergerie car il y a de grandes chances qu'il reste à la porte ou ne fasse demi-tour et retourne dans son refuge (il n'est jamais sorti et est attaché à sa bergerie). Sans aucun autre repère dans ce nouvel environnement, il sera alors content de retrouver son lot.

Après plusieurs semaines au pâturage

Lors de vos visites à votre troupeau, vous devez rappeler votre chien de protection, le caresser et le flatter pour entretenir vos relations. Ces instants vous permettront aussi de juger de la qualité des relations établies entre le chien et le troupeau. En effet, après quelques instants en votre compagnie, le chien doit retourner de sa propre initiative au troupeau. Si ce retour au troupeau se fait attendre, donnez l'ordre à votre chien de réintégrer la troupe. Ces visites régulières, de préférence quotidiennes, constituent des moments privilégiés, qui permettent de confirmer, si besoin est, l'apprentissage du nom du chien, le rappel et l'ordre de retourner au troupeau.

Il faut garder en mémoire que ces six premiers mois seront déterminants pour l'efficacité future de votre chien de protection : ne le mettez pas en échec et renforcez-le même dans ses actions. Par exemple, demandez à une personne que le chien ne connaît pas de s'approcher du troupeau. Dès que le chien s'interpose, dites à la

personne de quitter le troupeau ; le chien aura alors le sentiment d'avoir gagné et prendra ainsi de l'assurance.

Une fois que votre chien a passé du temps avec son lot à l'extérieur (il est préférable d'attendre qu'il ait 6 mois), il est possible de l'habituer à changer de lot.

Sachez que votre chien peut avoir une « crise d'adolescence » vers l'âge de 10 à 15 mois pendant laquelle il peut remettre en cause votre autorité (il ne vous obéira plus) et manifester de nouveau des comportements indésirables (agression d'agneaux, poursuite de brebis, vagabondage...). Ne baissez surtout pas les bras et redoublez de vigilance et d'autorité, cette « crise » ne sera que passagère.

Au pâturage, la position du chien de protection par rapport au troupeau peut être variable. Il peut se trouver toujours parmi le troupeau, circulant tranquillement au milieu des animaux sans les déranger lorsqu'ils mangent ou dorment. Ou bien il peut rester à la périphérie proche ou plus lointaine du troupeau, surveillant de l'extérieur le troupeau et son environnement. Ces deux positions extrêmes n'ont aucune répercussion sur l'aptitude du chien à la protection.

Lors des déplacements du troupeau, si vous avez à traverser des zones où vous risquez de rencontrer d'autres personnes, prenez votre chien en laisse. S'il est libre, vous verrez que le chien de protection peut tenir le rôle de meneur ou bien rester au milieu du troupeau et suivre le mouvement donné par les animaux ou par le berger accompagné de son chien de conduite.



Quelques repères dans le temps selon l'âge du chien

Novembre
année N

0 à 2 mois

- Imprégnation au troupeau
- Socialisation à l'humain (manipulation par le naisseur)

Janvier
année N+1

2 mois

Sevrage du chiot (stress)

- Transport en caisse jusqu'à la ferme
- Installation dans le refuge en bergerie

2 à 3 mois

Vie en bergerie

- Au bout de 2 jours, ouverture du refuge
- Attachement instinctif à son territoire (bergerie)
- Attachement progressif du chiot au troupeau
- Cohabitation chiot/agnelles : 8 jours
- Acceptation réciproque : 3 semaines/1 mois
- Apprentissage du nom, de la notion de bien et de mal, et de l'ordre de retour au troupeau

Février

3 à 4 mois

- Poursuite de la socialisation initiée par le naisseur
- Éducation du chiot (marche en laisse, rappel)

Mars

4 mois

1^{ère} sortie au pâturage

- Vérification et renforcement de l'attachement du chien au troupeau (perte de repère territorial)

4 à 6 mois

1^{ères} semaines au pâturage

- Vérification de la bonne éducation
- Renforcement du chien sans mise en échec

Mai

6 mois

- Apprentissage du changement de lot d'animaux

Novembre

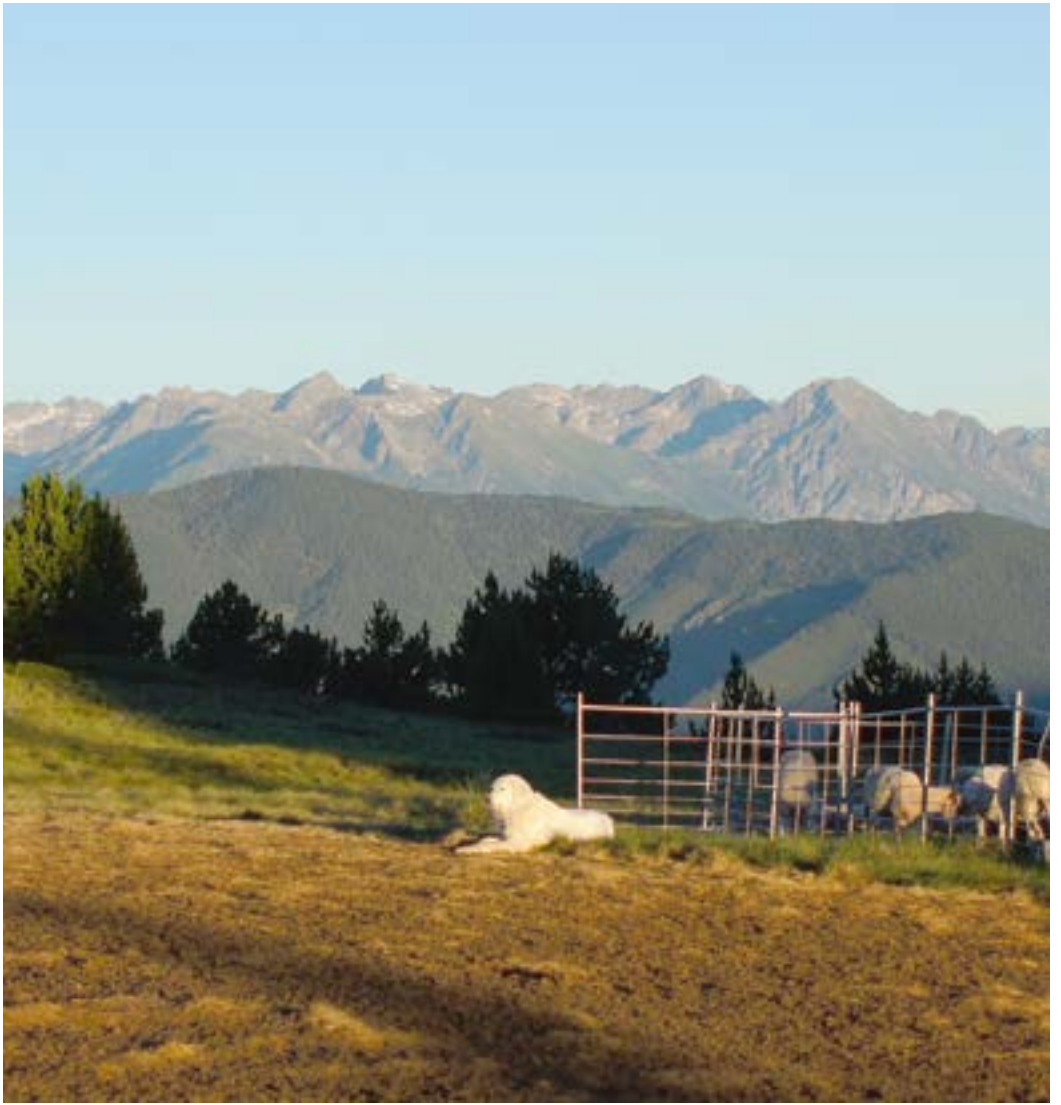
12-15 mois

Puberté

Mai
année N+2

18 mois

1^{ère} estive



SOMMAIRE PARTIE 5

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

- COMBIEN FAUT-IL DE CHIENS POUR PROTÉGER UN TROUPEAU ? /41
- COMBIEN EST-IL POSSIBLE D'INTRODUIRE DE CHIOTS À LA FOIS ? /42
- QUELLE EST LA MEILLEURE COMPOSITION POUR UN COUPLE DE CHIENS DE PROTECTION ? /42
- PEUT-ON INTRODUIRE UN CHIEN DE PROTECTION ADULTE DANS UN TROUPEAU ? /42
- QUE FAIRE QUAND LE CHIEN DE PROTECTION ADULTE SE MONTRE AGRESSIF ENVERS LES ANIMAUX ? /43
- QUE FAIRE QUAND LE CHIEN DE PROTECTION DÉSERTE LE TROUPEAU OU DÉRANGE LES ANIMAUX ? /43
- COMMENT VONT COHABITER LE CHIEN DE PROTECTION ET LE CHIEN DE CONDUITE ? /44
- QUE FAIRE POUR QU'UN BERGER PUISSE TRAVAILLER AVEC UN CHIEN DE PROTECTION QUI N'EST PAS À LUI ? /45

Réponses aux questions les plus fréquentes



Combien faut-il de chiens pour protéger un troupeau ?

Il faut tout d'abord rappeler qu'il faut au minimum un chien de protection par **lot d'animaux**.

Ensuite, le nombre de chiens à utiliser par lot d'animaux dépend à la fois de la situation pastorale et environnementale de l'exploitation, des risques potentiels de prédation et bien sûr de la qualité des chiens. Sur des troupeaux de grande taille, utilisant de vastes espaces, l'utilisation de plusieurs chiens est évidente et indispensable.

Pour savoir combien de chiens sont nécessaires dans votre troupeau, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs critères :

- ✓ **La topographie de la parcelle** : si le terrain est boisé et accidenté, un seul chien de protection ne peut pas voir l'ensemble du troupeau et ses déplacements sont ralentis ;
- ✓ **Le regroupement des animaux** : plus les animaux sont grégaires et restent groupés, plus le chien a une bonne maîtrise du lot. Ainsi, pour une qualité de protection comparable, un mode de conduite avec des petits parcs en rotation et/ou une race de brebis bien grégaire (type mérinos par exemple) demandera un nombre de chiens moins important qu'un système avec une grande surface et un troupeau de moutons à l'instinct grégaire peu prononcé (type Black Face ou Suffolk) ;
- ✓ **La pression de prédation** : l'origine et la fréquence de la prédation observée sur un troupeau déterminent aussi le nombre de chiens. Dans le cas d'attaques potentielles par la faune sauvage (loups, renards, lynx...), plusieurs chiens adultes sont également nécessaires. Lorsque le risque de prédation par des chiens errants est plus réduit, un seul chien peut donner entière satisfaction.

Lorsque le loup est en phase d'installation et qu'il est seul, un bon chien suffira. Mais dès que deux loups sont identifiés, il y a alors de fortes chances pour que ce soit un mâle et une femelle et qu'ils se reproduisent. Rapidement, vous pouvez être confrontés à 4 ou 5 loups adultes. Pour que votre troupeau soit protégé, il faudra avoir autant de chiens de protection, efficaces, que de loups adultes présents. À ce nombre s'ajoutent les chiots en cours de dressage pour faire face aux imprévus.

Combien est-il possible d'introduire de chiots à la fois ?

Il est primordial pour son activité future de protection que le chiot développe un attachement fort au troupeau. Si vous lui donnez la possibilité de choisir entre le troupeau et un autre chien, il préférera passer du temps et lier des relations avec son congénère plutôt qu'avec les animaux et son attachement pour le troupeau risque d'être moins fort. Pour mettre toutes les chances de réussite de votre côté, il est donc fortement conseillé d'introduire dans un lot un seul chiot à la fois, surtout s'il s'agit de votre première expérience. Ces chiots introduits seuls au troupeau pourront sans problème travailler avec d'autres chiens par la suite. Si vous souhaitez intégrer en même temps deux chiots dans votre exploitation, il faudra prévoir deux lots d'animaux accueillants, hébergés dans deux bâtiments différents (pas de contacts physique et visuel entre les deux chiots) et consacrer tout le temps nécessaire à chaque chiot.

Quelle est la meilleure composition pour un couple de chiens de protection ?

Même si elle est intéressante et constatée, la complémentarité mâle/femelle ne suffit pas. La protection du troupeau sera d'autant plus efficace si deux chiens de caractère complémentaire y sont intégrés. Chacun fera le travail demandé sans être en concurrence.

Peut-on introduire un chien de protection adulte dans un troupeau ?

Il est tout à fait possible d'introduire un chien adulte dans un troupeau, à condition que le comportement pastoral antérieur de ce chien ait donné entière satisfaction. Il est également important que le chien de protection choisi ait été préparé c'est-à-dire qu'il ait déjà l'habitude de changer de lot sur son exploitation, qu'il soit calme et ait de l'assurance. Son comportement (et donc son efficacité) demeurera inchangé, même s'il change de propriétaire, dans la mesure où ses conditions de travail sont comparables



à celles qu'il a déjà connues. Si le troupeau est déjà habitué à vivre avec un chien de protection, l'adaptation du nouveau chien se fera assez vite si ce dernier est calme. Si vous êtes dans une situation d'urgence ou que le troupeau n'a jamais eu à faire à un chien de protection, il faudra plus de temps. Il est plus facile de l'introduire alors que les animaux sont en bergerie ou dans un petit parc. Attachez-le à proximité du sel ou de l'eau pour qu'il prenne possession de son nouveau territoire et qu'un maximum d'animaux l'identifie bien. Plus le chien est calme, plus les animaux ne prêteront plus attention à lui rapidement. Il est alors possible de le lâcher.

Que faire quand le chien de protection adulte se montre agressif envers les animaux ?

Vous ne pouvez et ne devez pas tolérer que votre chien de protection adulte montre des signes d'agressivité envers le troupeau (morsures, courses...). Ce comportement est en totale contradiction avec la définition du chien de protection. Si ces signes d'agressivité apparaissent subitement chez votre chien, à l'âge adulte, il convient de s'interroger sur les causes de ce comportement inacceptable.

- ✓ Est-ce que votre chien de conduite va de temps en temps voir seul le troupeau dans la pâture ? Les chiens de conduite, qui sont naturellement « agressifs » envers les animaux, enseignent de très mauvaises habitudes au chien de protection.
- ✓ Est-ce que votre chien de protection mord ou attaque les animaux seulement quand ces derniers cherchent à manger ses croquettes ? Si la réponse est oui, faites en sorte que la nourriture du chien ne soit pas accessible aux animaux.
- ✓ Votre chienne de protection est-elle en chaleurs ? ou votre chien de protection a-t-il détecté des chiennes en chaleurs dans son environnement proche ?
- ✓ Si votre chien de protection devient soudainement agressif envers le troupeau, vérifiez qu'il n'y a pas au milieu des animaux un animal étranger (brebis n'appartenant pas au troupeau, faune sauvage, chien...). De même, lorsque vous placez le chien dans un nouveau lot ou que vous ajoutez des animaux dans le lot que le chien protège, restez quelques instants pour observer les réactions du chien.

Dans tous les cas de figure, réagissez immédiatement.

Que faire quand le chien de protection déserte le troupeau ou dérange les animaux ?

Votre chien, qui avait l'habitude de rester toujours avec le troupeau, peut subitement se mettre à fuguer. Il faut au plus vite considérer les motivations qui le poussent à s'échapper. Ces motivations sont le plus souvent très bien fondées.

Peut-être que votre chien déserte le lot dans lequel vous l'avez placé pour aller protéger un autre lot.

Peut-être qu'il poursuit quelques chiens errants autour de la parcelle (dans ce cas, il fait exactement ce que vous attendez de lui).

Peut-être qu'il fugue pour retrouver une chienne en chaleurs...

Son retour ponctuel à l'exploitation peut aussi être le signe qu'un événement au pâturage le perturbe : brebis morte, brebis qui agnelle, brebis prise dans un grillage. Il ne fait alors que vous avertir de la situation inhabituelle.

Pour tous ces cas de figure, la désertion du troupeau par le chien est acceptable et ne doit surtout pas être réprimandée. C'est à vous de faire le nécessaire pour éliminer les dysfonctionnements qui ont poussé le chien à fuguer.

Si votre chien quitte le troupeau sans aucun prétexte valable, c'est que son attachement aux brebis n'est pas réel.

Comment vont cohabiter le chien de protection et le chien de conduite ?

Le chien de protection et le chien de conduite sont tous les deux des chiens de travail. Ils vont vivre pendant plusieurs années sur le même territoire, et « travailler » sur le même troupeau. Il est nécessaire que vous établissiez vous-même les règles du jeu entre eux et précisez rapidement le rôle confié à chacun d'eux. Ces deux chiens ne doivent jamais jouer ensemble (surtout lorsque le chien de protection vient d'arriver sur l'exploitation et recherche donc de l'affection), mais ils doivent se connaître. Aussi, faites les présentations dans les 2 ou 3 semaines suivant l'arrivée du chiot de protection dans votre exploitation. Dans tous les cas, le chien de protection et le chien de conduite ne doivent pas « vivre » ensemble et doivent avoir chacun leur « chez soi » (le chien de conduite est dans son chenil lorsqu'il ne travaille pas). Le maître doit faire en sorte que le chien de conduite soit dominant par rapport au chien de protection.



En pratique, comment travailler avec mes chiens de conduite et de protection en même temps ?

Lors des manœuvres du troupeau effectuées avec le chien de conduite, deux techniques sont possibles :

- ✓ Avant de « lancer » le chien de conduite, il est préconisé de rappeler le chien de protection et de le maintenir en laisse. De la sorte, le chien de conduite peut effectuer son travail sans gêne, sans que le chien de protection s'interpose entre lui et le troupeau.
- ✓ Sinon, il est également possible de siffler ou d'utiliser un autre moyen auditif pour prévenir le chien de protection afin qu'il ne soit pas surpris de l'arrivée du chien de conduite. Dès que le chien de conduite commence à travailler sur le troupeau, le chien de protection doit se mélanger aux brebis et se déplacer avec elles. Si le chien de protection ne reste pas naturellement dans le troupeau, le maître doit lui commander l'ordre de « retour dans le troupeau ». Lorsque cette habitude est prise, les manœuvres en présence du chien de protection ne posent plus de grosses difficultés. Au contraire, très souvent, le chien de protection passe en tête du troupeau et guide les animaux lors des déplacements.

Quelle que soit la méthode utilisée, la connaissance et l'acquisition des ordres de base par le chien de protection constituent un précieux capital lors des déplacements du troupeau.

Que faire pour qu'un berger puisse travailler avec un chien de protection qui n'est pas à lui ?

Pour que le berger puisse travailler avec votre chien de protection, il va falloir qu'il soit reconnu comme un référent par votre chien et que ce dernier se soumette à son autorité. Pour mettre en place cette hiérarchie, il faut que vous lui présentiez votre chien : le berger doit connaître son nom, les ordres que vous utilisez et les pratiques que vous mettez en œuvre (par exemple l'ordre de distribution de la nourriture si vous avez plusieurs chiens). Le berger doit ensuite passer un peu de temps seul avec votre chien, dans l'idéal sur votre exploitation, avant de monter en estive. Pour faciliter leur travail au quotidien, il est conseillé aux bergers de suivre une formation afin de mieux comprendre le fonctionnement du chien de protection.

Un berger peut être amené à travailler en estive avec plusieurs chiens de protection provenant de plusieurs exploitations. Avant la montée en alpage, il faudra réfléchir à la constitution de la meute de chiens. Pour permettre la hiérarchisation et donc le bon fonctionnement de la meute, il est capital de mettre ensemble des chiens qui se complètent par leur caractère (mettre deux dominants ensemble posera problème).



SOMMAIRE PARTIE 6

PRENDRE SOIN DE SON CHIEN DE PROTECTION

- BIEN NOURRIR SON CHIEN /47
 - QUANTITÉ ET QUALITÉ : LES DEUX MÂTRES MOTS D'UNE RATION ÉQUILIBRÉE /47
 - MODALITÉS PRATIQUES DE DISTRIBUTION DE LA RATION /48
- BIEN SOIGNER SON CHIEN /49
 - PRÉVENIR LES INFESTATIONS DU TUBE DIGESTIF : VERMIFUGATION OBLIGATOIRE /49
 - TRAITER CONTRE LES PARASITES EXTERNES /50
 - MALADIES INFECTIEUSES : CHIEN VACCINÉ, CHIEN PROTÉGÉ ! /50

Prendre soin de son chien de protection



Pour pouvoir travailler efficacement, un chien de protection doit disposer de toutes ses facultés. Il est donc indispensable de lui apporter une nourriture adaptée à son activité, et de le maintenir en bonne santé en le déparasitant et en le vaccinant aux moments opportuns.

Bien nourrir son chien

Quantité et qualité : les deux maîtres mots d'une ration équilibrée

Le chien de protection est un chien qui peut être amené à dépenser beaucoup d'énergie. Il doit donc être nourri en conséquence pour pouvoir répondre aux sollicitations. Pour être complète, la ration doit contenir des protéines, des glucides, des graisses mais aussi des minéraux et des vitamines... sans oublier l'eau. C'est la répartition de ces différents nutriments qui fera une ration plus ou moins équilibrée au regard des besoins du chien.

• Croquettes industrielles ou ration « fait maison » ?

À cette question, nous répondons sans hésiter : croquettes... mais impérativement de bonne qualité ! Ces aliments secs présentent de nombreux avantages :

- ✓ leurs compositions et valeurs nutritives sont connues (à lire sur l'étiquette de l'emballage) et constantes dans le temps ;
- ✓ les apports nutritionnels qu'ils permettent s'adaptent parfaitement aux besoins des chiens (il s'agit juste de bien choisir les croquettes ! Pour cela, voir le point suivant) ;
- ✓ leur utilisation est très facile et les gaspillages sont quasi nuls ;
- ✓ le rapport qualité/prix est bon.

Pour des raisons d'hygiène et pour éviter toute contamination, nous vous déconseillons fortement de donner à manger à votre chien les agneaux morts. Ce conseil est également valable pour la même raison pour les placentas des animaux durant la mise-bas.

• Quelles croquettes choisir ?

Les besoins d'un chien varient tout au long de sa vie, et il est important de choisir une gamme de croquettes adaptée à son âge et à son activité: chiot, adulte actif, adulte inactif (bergerie).



Les races de chiens de protection font partie de la catégorie des races géantes : la croissance se prolonge jusqu'à 24 mois et le poids de naissance des chiens est multiplié par 80 à 100. La croissance est toujours une période critique pour les chiots et encore plus particulièrement pour les chiots de grande race. En effet, pendant cette période, le chiot va constituer son squelette et sa musculature. Il est vraiment recommandé de leur donner une alimentation adaptée et de qualité pour leur permettre de se développer au mieux et de garantir leur santé future.

Les chiens de grandes tailles ont des besoins alimentaires spécifiques ; il existe des croquettes élaborées pour répondre aux spécificités de ces grands chiens, étant plus concentrées, digestibles et favorisant la mastication. Des croquettes moins énergétiques pourront être données à votre chien lorsque son activité est réduite (l'hiver en bergerie par exemple).

Votre vétérinaire peut vous conseiller et vous proposer des croquettes adaptées aux besoins réels de votre chien, selon la saison, son activité... Pour savoir si les croquettes sont adaptées, contrôlez régulièrement l'état d'embonpoint de votre chien en palpant ses côtes.

Modalités pratiques de distribution de la ration

• Quelles quantités de croquettes distribuer ?

Les quantités optimales à distribuer sont précisées sur l'étiquette et dépendent essentiellement du poids du chien et de son niveau d'activité. Un ajustement (en plus ou en moins) pourra être fait en fonction des chiens (petits ou gros mangeurs).

• Quelle fréquence de distribution ?

Il est conseillé de donner aux grands chiens 2 repas par jour, plutôt qu'un seul, pour limiter notamment le risque de torsion d'estomac. Cette préconisation est à adapter à votre type de conduite de troupeau, à la prédation que vous subissez... Pour un chiot, les apports alimentaires doivent être fractionnés.

De l'eau claire et fraîche doit en permanence être mise à disposition des chiens adultes (sans qu'ils aient à s'éloigner du troupeau) et des chiots !

• Où distribuer la ration ?

La distribution des repas doit toujours avoir lieu à l'endroit où vit le troupeau (en bergerie pendant la période hivernale, ou au pâturage pendant la période estivale), mais très légèrement à l'écart des animaux pour que le chien ne soit pas dérangé.

Bien soigner son chien

Garder son chien en bonne santé et plein de vitalité est essentiel pour :

- ✓ garantir toute son efficacité au travail ;
- ✓ prévenir la transmission de certains parasites ou maladies à l'homme.

Déparasiter régulièrement le chien et le vacciner est donc essentiel.

Prévenir les infestations du tube digestif : vermifugation obligatoire

On distingue deux types de vers :

- ✓ les vers ronds dont les ascaris, fréquents chez les jeunes chiens ;
- ✓ les vers plats, dont le ténia.

Les chiens adultes s'infestent par ingestion de larves, d'œufs ou d'animaux parasités (souris, rats...). L'infestation des chiots peut intervenir avant la naissance (car les larves peuvent traverser le placenta) ou après la mise-bas (larves présentes dans le lait ou le milieu ambiant). C'est pourquoi il est recommandé de vermifuger les chiennes au moment de la saillie. Pour bien protéger votre chien, il est conseillé de suivre le protocole de vermifugation suivant :

Calendrier de vermifugation des chiens

Chez le chiot (jusqu'à 2 mois)	À 2 semaines
	À 4 semaines
	À 6 semaines
	À 8 semaines, avant la 1 ^{ère} vaccination
Chez le jeune chien	Tous les mois jusqu'à 6 mois
Chez tous les chiens adultes	4 fois par an (tous les 3 mois)
Chez la chienne adulte	Pendant les chaleurs
	15 jours avant la mise-bas
	15 jours après la mise-bas

Traiter contre les parasites externes

Les parasites externes sont nombreux : tiques, poux, puces. Outre les démangeaisons qu'ils provoquent, ils peuvent être porteurs et transmetteurs de maladies (dont la piroplasmose).

Afin de prévenir toute infestation (du chien, de son environnement...), traitez une fois par mois, toute l'année, le chien avec des produits appropriés.

Les conditions particulières de travail d'un chien de protection nécessitent l'inspection régulière de sa fourrure. Il est fréquent que des nœuds de poils se forment derrière les oreilles, au niveau du collier et des articulations. Il est possible de les supprimer à l'aide de ciseaux. Certains chiens ont une pousse importante des ergots pouvant gêner leurs mouvements : une taille régulière est à réaliser.

Maladies infectieuses : chien vacciné, chien protégé !

En France, il n'existe aucun vaccin obligatoire pour les chiens, exception faite du vaccin contre la rage pour les chiens devant passer la frontière (il peut être demandé également lors de manifestations canines). Pour autant, même s'ils ne sont pas obligatoires, certains vaccins sont vivement recommandés pour prévenir certaines maladies comme :

- **la maladie de Carré**

Cette maladie virale, très contagieuse, est souvent mortelle ou source de séquelles neurologiques graves.

- **l'hépatite contagieuse canine ou hépatite de Rubarth**

Cette infection contagieuse d'origine virale affecte le foie.

- **la parvovirose**

Cette infection virale très contagieuse est à l'origine de gastroentérites hémorragiques souvent mortelles. Plus de 80 % des jeunes chiens de moins d'un an non vaccinés meurent s'ils contractent cette maladie.

- **la leptospirose**

Cette infection bactérienne, transmise par les rongeurs, se traduit par une jaunisse, une gastro-entérite et une insuffisance rénale grave. Elle se transmet en outre à l'homme par contact direct avec le chien malade (excréments et urines).

- **la piroplasmose**

Elle est due à un parasite transmis par les tiques. Il existe un vaccin dont l'efficacité est d'environ 80 %. Le meilleur moyen d'éviter à votre chien d'attraper la piroplasmose est de bien le traiter contre les tiques.

- **la toux du chenil**

Cette infection respiratoire responsable d'une toux sèche et quinteuse est très contagieuse. Elle concerne principalement les chiens vivant en collectivité (élevage, chenil...) ou ceux participant à des expositions et des activités de groupes (concours...).

- **la leishmaniose**

Cette maladie est transmise par la piqûre d'un moustique, le phlébotome, qui vit dans la région méditerranéenne, la région du Sud-Ouest ; on le retrouve aussi maintenant dans certains départements de la région Rhône-Alpes. Si vous êtes dans les zones concernées, il est conseillé de vacciner votre chien et de le protéger efficacement contre les moustiques.



Quand faut-il faire vacciner son chien ?

La vaccination intervient très tôt dans la vie d'un chien. Il doit donc recevoir sa première injection de vaccin à 2 mois (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Agent Parainfluenza et Leptospirose). Une autre injection doit être faite par la suite, à environ un mois d'intervalle après l'âge de 3 mois.

Le vaccin contre la rage peut se faire à partir de 12 semaines, le vaccin contre la toux du chenil vers 3 mois et le vaccin contre la piroplasmose à partir de 5 mois (2 injections à 1 mois d'intervalle).

Par la suite, la majorité des vaccins exige un rappel annuel. Demandez conseil à votre vétérinaire !

Dans le cadre d'aide à la protection des troupeaux, il est demandé de fournir une copie du carnet de vaccination du chien (maladie de Carré, hépatite de Rubarth, parvovirose, leptospirose et rage).

Pour une grande majorité des éleveurs, l'acquisition d'un chien de protection est motivée :

- ✓ d'une part par un souci de prévenir des attaques potentielles (cas des éleveurs n'ayant jamais subi de prédateurs) ;
- ✓ et d'autre part par une volonté de s'« armer » contre des prédateurs actifs dans une zone où la pression de prédation est forte (cas des éleveurs ayant déjà subi des dégâts).

Pour tous les éleveurs, et surtout pour ceux répondant au deuxième cas de figure, l'introduction d'un chien de protection dans le troupeau constitue un très grand espoir et quelquefois le dernier recours dont ils disposent pour se défendre.

Certes, cette technique de protection du troupeau a fait ses preuves dans un grand nombre d'exploitations mais elle a aussi montré ses limites, notamment lorsque les conditions pénalisant l'efficacité du chien se cumulent sur une même exploitation. Les éleveurs ne doivent pas considérer le chien de protection comme la solution imparable à leurs problèmes existants ou potentiels de prédation. La présence active d'un bon chien de protection dans un troupeau constitue un des moyens dont disposent les éleveurs pour sécuriser leurs animaux mais elle ne peut pas pallier à tous les points faibles de l'exploitation (clôtures abîmées, présence humaine très limitée...). De même, dans les zones réputées à risques (présence reconnue de faune sauvage), il est illusoire de croire qu'un chien de protection, en dépit de son âge et de son expérience pastorale, puisse faire face à toutes les situations de prédation. L'éleveur ne peut pas reporter l'entière responsabilité de la sécurité des animaux sur le chien et doit conjointement mettre en œuvre différentes techniques complémentaires. Ainsi, on ne peut pas occulter l'intérêt et l'efficacité du gardiennage humain (notamment dans les zones de pâturage extensif boisé et accidenté), des clôtures et du rassemblement du troupeau en fin de journée dans les zones où la pression de prédation est forte... L'utilisation du chien de protection est parfaitement compatible avec toutes ces techniques qui ne perturbent pas son fonctionnement et n'amointrissent pas son efficacité, bien au contraire. Le fait d'introduire un chien de protection dans un troupeau ne doit surtout pas dispenser l'éleveur d'une visite quotidienne à ses animaux. Le chien, aussi efficace soit-il, ne sera jamais en mesure d'apporter des soins à un animal malade ou blessé !



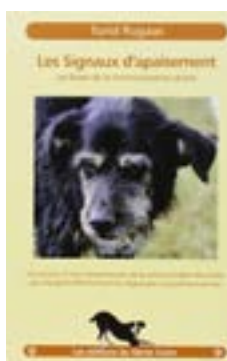
Adresses utiles

Consultez le site internet de l'Institut de l'Élevage :
<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>

Page Facebook : @chiensdetroupeauidele

Vous souhaitez vous documenter :

- Protection des troupeaux contre la prédation, coédition Cerpam, Cardère,
<https://cerpam.com/>
- Les signaux d'apaisement – les bases de la communication canin, Turis Rugaas, aux éditions du Génie Canin
- Le Guide pour l'acquisition, la mise en place et l'utilisation d'un chien de protection, édité par la Pastorale Pyrénéenne, <http://www.pastoralepyreneenne.fr>



Contact :

Barbara Ducreux, animatrice du réseau national sur les chiens de protection des troupeaux à l'Institut de l'Élevage : barbara.ducreux@idele.fr



Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux

Grâce à une morphologie imposante, le chien de protection est reconnu comme étant un moyen de protection des troupeaux. Mais, pour qu'il remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Ce guide est destiné aux éleveurs et bergers qui ont suivi la formation « Intégrer un chien de protection dans un troupeau ». Il rassemble tous les conseils à suivre pour que votre chien de protection exprime au mieux ses capacités et devienne réellement un partenaire de travail, efficace, facile d'utilisation et en qui le maître a confiance.

